CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU COMITE PARISIEN DE BASKETBALL

Paris, le 29 avril 2024

Madame, Monsieur, Vous êtes convié(e) à l'Assemblée générale Ordinaire et élective du Comité Parisien de Basketball qui aura lieu le :

Samedi 15 juin 2024 à 10h00 (émargement à partir de 9h) CDOS-PARIS 101 quai Jacques Chirac 75015 Paris

ORDRE DU JOUR:

- L'ordre du jour détaillé vous parviendra ultérieurement.
- Renouvellement du Comité directeur pour la mandature 2024-2028
- Désignation des délégués du CD75 à l'AG de la FFBB du 19.10.24

POINTS REGLEMENTAIRES:

- Les groupements sportifs sont représentés par leur Président ou un membre dûment mandaté par celui-ci et licencié dans le même club, âgé d'au moins 16 ans (Pouvoir à présenter à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement)
- La présence de tous les groupements sportifs est obligatoire, sans possibilité de se faire représenter par un autre club. Toute association non présente à l'assemblée générale sera redevable d'une amende conformément aux dispositions financières en vigueur
- Pour participer aux délibérations de l'Assemblée, les groupements sportifs doivent être en règle avec la Trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération.
- Le nombre de voix de chaque groupement sportif est égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars 2024

La présente convocation vaut également comme appel à candidatures pour :

ELECTION AU COMITE DIRECTEUR: 18 postes à pourvoir (17 + 1 poste de Médecin)

Est éligible au Comité directeur, toute personne âgée au moins de 16 ans révolus (et ayant le statut de médecin pour le poste médecin) jouissant de ses droits civiques et licenciée depuis au moins 6 mois à la date de l'élection au sein du département de Paris.

<u>Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du comité au plus tard le 15 mai 2024</u> (ou remises en mains propres avant cette même date à la Secrétaire Générale qui délivrera un accusé de réception).

ELECTION DES REPRESENTANTS DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFBB:

2 délégués + 2 suppléants

Le dépôt des candidatures à la désignation des délégués à l'Assemblée générale fédérale représentant les groupements sportifs dont aucune équipe senior n'évolue en championnat de France se fait selon les mêmes règles que celles qui gouvernent le dépôt des candidatures à l'élection du Comité directeur. Les candidatures devront être adressées par lettre recommandée avec avis de réception au siège du comité au plus tard le 15 mai 2024 (ou remises en mains propres avant cette même date à la Secrétaire Générale qui délivrera un accusé de réception.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments sportifs les meilleurs.

La secrétaire générale Jeanne BESSE